

**Engagement des travaux de Recherche que la Société « Le Sel d'Or » s'engage à effectuer à l'intérieur des limites du périmètre du permis de recherche " Sebket Samara " Route de Gabès Km 49.3 délégation Mahres - Sfax, pendant sa période de validité.**

**I. Nature des travaux de recherche envisagés et leur planning de réalisation.**

**a. Nature des travaux de recherche envisagés**

Les travaux envisagés sur la zone du permis pour la reconnaissance, la certification et l'étude du minerai, appartenant au 4<sup>ème</sup> groupe se présentent comme suit :

1. Étude géologique du site,
2. Étude hydrologique du site et ses abords pour sécuriser la saline durant la saison pluviale ( : aménagement des affluents débouchant dans les aires aménagées pour les bassins d'évaporation : protection de ceux-ci des apports pluviaux terrestres, notamment),
3. Étude géotechnique du site et ses abords pour l'aménagement et l'édification de bassins d'évaporation,
4. Etude topographique de site.
5. Aménagement de bassins d'évaporation,
6. Étude, conception et installation d'une station de pompage d'eau marine vers les bassins d'évaporation

**La réalisation de ces engagements couvrira une période n'excédant pas 3 années à compter de la date d'obtention du permis de recherche.**

## **b. planning de réalisation des travaux de recherche envisagés**

- **2011** : Études géologique et hydrologique du site et ses abords sanctionnées par un rapport
- **2012-2013** : étude géotechnique du site et réalisation de bassins d'évaporation + essai d'évaporation sanctionnés par un rapport.
- **2013** : Rapport final.

## **II. Minimum de dépenses à réaliser en travaux effectifs**

Le minimum de dépenses à réaliser en travaux effectifs s'élève à 200.000 Dinars réparties comme suit :

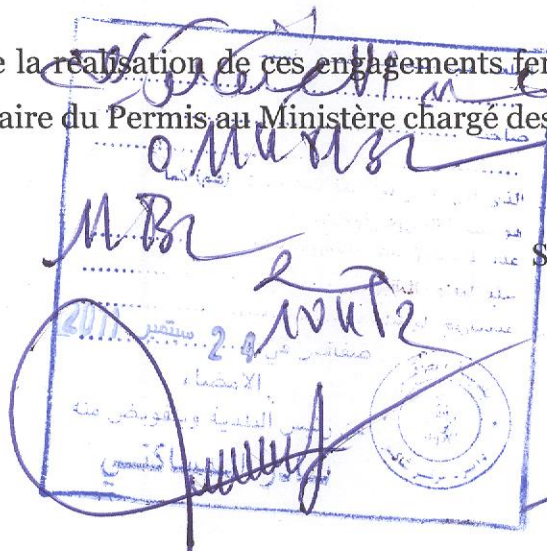
- **2011** : 40.000 à 50.000 D.T.
- **2012 - 2013**: 150.000 D.T.

**Total dépenses à engager: # 200.000 D.T.**

## **III. Désignation de l'encadrement et des responsables de la conduite des travaux.**

- un chef de projet GOUIAA Housseem eddine
- Bureau d'étude spécialisé
- office national des mines
- un topographe agréé

La justification de la réalisation de ces engagements fera l'objet d'un rapport annuel fourni par le Titulaire du Permis au Ministère chargé des Mines.



Sfax, le 24.09.2011

Signature

